



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**

# **POLITIQUE D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ**

**POLITIQUE ACHAT  
NUMÉRIQUE  
RESPONSABLE**

# ÉDITO

L'Université de Lorraine affirme sa Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) et s'engage dans la mise en œuvre d'actions structurantes afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance.

Dans cette dynamique, et afin de réduire durablement son empreinte environnementale, l'université s'est fixé un objectif ambitieux : diminuer son impact carbone d'au moins 6 % par an. Les achats constituent un levier majeur pour atteindre cette trajectoire, puisqu'ils représentent près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement.

Après une première politique relative au secteur de l'impression lancée en mars 2025, l'Université de Lorraine poursuit son engagement dans le domaine du numérique avec cette nouvelle politique dédiée aux équipements de proximité (ordinateurs, écrans, périphériques informatiques, ...). Avec plus de 20 000 équipements déployés et un volume de dépenses annuelles supérieur à 3,5 M€ HT, ce segment représente un enjeu environnemental majeur pour l'établissement. Il est à l'origine de près de 4 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux achats, auxquelles s'ajoutent d'autres impacts significatifs tels que la consommation de ressources naturelles et la production de déchets électroniques.

Face à ces enjeux, l'université souhaite déployer une politique d'achats d'équipements de proximité cohérente avec son Schéma directeur Numérique responsable (SDNR) et son Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) afin d'accompagner une transition vers un numérique plus sobre, durable et responsable.

Cette politique est le fruit d'une démarche collective. Elle a été construite dans le cadre d'un travail transversal associant la direction des achats et des marchés publics, la direction du numérique, la délégation RSE ainsi que des représentantes et représentants de composantes et de laboratoires. Une enquête en ligne a également permis de recueillir les retours d'expérience et attentes du terrain, avec la participation de 88 entités de l'établissement. Cette concertation approfondie a permis d'élaborer des mesures réalistes, adaptées aux usages et aux contraintes opérationnelles de la communauté universitaire.

Structurée autour de plusieurs axes complémentaires, cette politique vise notamment à :

- Mieux piloter et connaître le parc d'équipements déployés ;
- Allonger la durée de vie des matériels et favoriser leur réemploi ;
- Réduire les achats par une meilleure mutualisation et une adaptation aux besoins réels ;
- Améliorer la performance environnementale des équipements acquis et accompagner l'évolution des usages vers davantage de sobriété numérique.

Certaines des actions proposées impliquent une évolution progressive des pratiques. L'université entend accompagner cette transformation de manière graduée, en lien étroit avec les composantes, les laboratoires et les directions.

La réussite de cette politique d'achats d'équipements de proximité numériques repose sur une mobilisation collective de l'ensemble de la communauté universitaire. En faisant évoluer nos pratiques et en adaptant nos usages, nous contribuerons ensemble à construire un numérique plus responsable, plus durable et pleinement cohérent avec les ambitions de l'Université de Lorraine.

**Hélène Boulanger**, présidente de l'Université de Lorraine

**Nicolas Fressengeas**, vice-président chargé du Numérique, des Données et de la Science ouverte

**Guillain Mauviel**, vice-président Transition écologique

# SOMMAIRE

	PILOTAGE .....	6
	OPTIMISER LA DURÉE DE VIE ET LE RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS .....	7
	RÉDUIRE LES ACHATS .....	10
	AMÉLIORER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES ACHATS.....	14
	SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER VERS DES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES .....	18

# 1 PILOTAGE

## ACTION 1

### DISPOSER D'UN INVENTAIRE COMPLET DU PARC DE MATÉRIELS DÉPLOYÉS ET VEILLER À SA MISE À JOUR

OBLIGATION

Pour réduire l'impact environnemental de nos équipements informatiques, il est indispensable d'avoir une vision précise de ce que nous utilisons. À l'Université de Lorraine, la solution libre de gestion de parc GLPI permet de recenser tous les équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes, etc.). Mais aujourd'hui, de nombreux appareils, en particulier les postes de travail, ne sont pas encore enregistrés. L'action vise à ce que chaque poste de travail soit bien enregistré et mis à jour dans l'outil GLPI. Cette proposition est essentielle pour une gestion plus responsable de nos équipements informatiques. Elle permet d'avoir une vision complète du parc informatique de l'université, de mesurer précisément le nombre d'équipements et leur durée d'utilisation.

#### INDICATEUR

Ratio matériels déployés / recensés dans l'inventaire GLPI

#### VALEUR CIBLE

100 % des matériels déployés sont intégrés dans GLPI

#### ÉCHÉANCE

Début 2027

# 2 OPTIMISER LA DURÉE DE VIE ET LE RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS

## ACTION 2

### ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES MATÉRIELS, EN PARTICULIER DES ORDINATEURS PORTABLES QUI DEVRONT ÊTRE UTILISÉS POUR UNE DURÉE MINIMUM DE 7 ANS

OBLIGATION

Prolonger la durée d'usage des équipements informatiques est l'un des leviers les plus efficaces pour réduire leur impact environnemental. En effet, l'étape de fabrication de ces équipements pèse pour près de 80 % de leur empreinte carbone. Les avancées technologiques nous permettent aujourd'hui de conserver plus longtemps les équipements tout en gardant des performances optimales. Un changement d'équipement au bout de 3 ou 4 ans n'est aujourd'hui plus justifié. C'est pourquoi une durée minimale d'utilisation de 7 ans est instaurée pour les ordinateurs portables, dès lors qu'ils restent fonctionnels et répondent aux besoins professionnels. Cette durée sera systématiquement couverte par une garantie constructeur, afin d'assurer le bon fonctionnement du matériel tout au long de sa durée de vie. Il ne s'agit pas de contraindre l'usage, mais d'adopter une approche plus sobre et responsable du renouvellement, en valorisant pleinement les capacités des équipements avant de les remplacer.

#### INDICATEURS

- Durée de vie moyenne des équipements
- Nombre d'équipements réparés/mis à jour plutôt que remplacés
- Volume de dépense annuelle

#### VALEUR CIBLE

La durée de vie moyenne des équipements est de 7 ans minimum

#### ÉCHÉANCES

- Dès le lancement de la politique pour la mesure de conserver son ordinateur minimum 7 ans
- 2030 pour la moyenne de durée de vie à 7 ans

### ACTION 3

## RÉEMPLOYER LES MATÉRIELS EN INTERNE

PRIORITÉ

Lorsque certains équipements deviennent insuffisants pour certains usages (développement, calculs intensifs, etc.), ils peuvent encore parfaitement convenir à des tâches moins exigeantes en ressources. Cette proposition vise à prioriser le réemploi des matériels au sein de l'université, en favorisant leurs usages vers des profils ayant des besoins plus modestes. Cela permet d'allonger leur durée d'utilisation, de retarder l'achat de nouveaux équipements et ainsi de réduire l'impact environnemental lié à leur fabrication.

### INDICATEURS

- Nombre de matériels réaffectés au sein de l'université
- Durée d'utilisation moyenne des équipements
- Nombre de matériels déployés

### VALEUR CIBLE

Augmentation progressive du % de matériels employés

### ÉCHÉANCE

Dès le lancement de la politique

### ACTION 4

## FAIRE DON DES MATÉRIELS DONT L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE N'A PLUS BESOIN À DES ASSOCIATIONS, NOTAMMENT ÉTUDIANTES

OBLIGATION

Lorsque les équipements ne trouvent plus d'usage en interne à l'université, ils peuvent éventuellement encore être utiles à d'autres organisations ou individus. Cette action organise le don de matériels informatiques dont l'Université de Lorraine n'a plus besoin, notamment au profit d'associations étudiantes ou d'autres structures partenaires. Plutôt que d'éliminer des équipements encore fonctionnels, le don permet de prolonger leur durée de vie tout en contribuant à des projets à vocation sociale, solidaire ou éducative. C'est une manière concrète de concilier sobriété numérique et engagement sociétal.

### INDICATEURS

- Nombre de matériels ayant fait l'objet d'un don
- % de matériels fonctionnels de moins de dix ans orientés vers le réemploi dans l'année

### VALEUR CIBLE

Cible 2027 : 50 % de matériels informatiques fonctionnels de moins de dix ans orientés vers le réemploi dans l'année (indicateur obligatoire SPE)

### ACTION 5

## VALORISER LES DÉCHETS QUI NE SONT PLUS RÉEMPLOYABLES (FILIÈRE DEEE), NOTAMMENT LE «PETIT MATÉRIEL» (CASQUE, SOURIS, CLEF USB, ETC.)

OBLIGATION

Lorsqu'un matériel informatique ne peut plus être réemployé, il est essentiel de l'acheminer vers une filière de traitement adaptée, notamment la filière DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Cette action garantit la bonne gestion des déchets informatiques, y compris pour le petit matériel souvent négligé (casques, souris, clés USB, etc.), afin de permettre leur recyclage ou leur valorisation énergétique. Leur tri permet ainsi de réintroduire des matériaux dans le cycle de production tout en limitant l'extraction de nouvelles ressources naturelles.

### INDICATEUR

Poids des DEEE collectés par an

### VALEUR CIBLE

100 % des DEEE sont orientés vers le bon flux de valorisation

### ÉCHÉANCE

Dès le lancement de la politique

### ACTION 6

## RESTITUER LE MATÉRIEL LORS D'UN RENOUELEMENT D'ÉQUIPEMENT MAIS ÉGALEMENT LORS DU DÉPART DES PERSONNELS

OBLIGATION

Pour optimiser la gestion des équipements informatiques, il est important de formaliser la restitution du matériel informatique aussi bien lors du départ d'un personnel que du renouvellement de son poste de travail. Cette action garantit que les équipements concernés retournent à la composante, au laboratoire ou à la direction concernée afin de pouvoir être réemployés selon les besoins. Ceci contribue à limiter les achats superflus et à prolonger la durée de vie des matériels.

### INDICATEUR

Ratio matériels rendus par rapport aux départs de personnels

### VALEUR CIBLE

100 % des matériels qui peuvent encore être utilisés au sein de l'université sont restitués

### ÉCHÉANCE

Dès le lancement de la politique

# 3 RÉDUIRE LES ACHATS

## ACTION 7

### RÉDUIRE LE NOMBRE DE POSTES INFORMATIQUES JUSQU'À TENDRE VERS LE RATIO DE 1 POSTE PAR PERSONNEL

OBLIGATION

L'Université de Lorraine dispose de plus de 20 000 postes de travail. Si certains sont mutualisés (salles pédagogiques, bibliothèques, postes reliés à un équipement scientifiques), un nombre important est affecté individuellement aux agents. Dans certains cas, il apparaît que pour diverses raisons, notamment de confort, une même personne dispose à titre individuel de plusieurs équipements (ordinateur fixe et portable, voire plusieurs ordinateurs portables, par exemple), ce qui accroît l'empreinte environnementale de l'établissement. Cette action vise à tendre vers un ratio de 1 poste informatique par agent, sauf besoins spécifiques dûment justifiés. Cette démarche permettrait de limiter les achats, de rationaliser la gestion du parc et surtout de réduire l'impact environnemental, puisque près de 80 % des émissions liées à un équipement sont générées lors de sa fabrication. C'est une mesure structurante qui combine sobriété numérique, écologique et maîtrise des coûts.

#### INDICATEURS

- Nombre de PC portables actifs
- Nombre moyen de PC portables / personnes

#### VALEUR CIBLE

Diminution progressive du ratio

ÉCHÉANCE Dès le lancement de la politique

## ACTION 8

### REGROUPER LES COMMANDES AU NIVEAU DE L'UNIVERSITÉ POUR RÉDUIRE LE NOMBRE DE LIVRAISONS

PRIORITÉ

L'achat de périphériques informatiques a généré à lui seul plus de 1 400 livraisons en 2024. Cette action permet de mutualiser autant que faire se peut les commandes à l'échelle d'un service, d'une composante ou d'un campus afin de réduire la fréquence des livraisons, qui ont chacune un coût environnemental. Pour les ordinateurs, des campagnes de commandes, par exemple annuelles, peuvent être mises en place, comme ce qui est déjà pratiqué par la direction du numérique (DN) pour les directions centrales.

#### INDICATEURS

- Nombre de livraisons
- Nombre de livraison groupées

#### VALEURS CIBLES

- 5 % de livraison par an
- Minimum 3 vagues d'achats groupées par an à l'échelle DN

ÉCHÉANCE Dès le lancement de la politique

## ACTION 9

### DÉCORRÉLER LES ACHATS DE PÉRIPHÉRIQUES DES POSTES

OBLIGATION

Lors de l'achat d'un poste de travail, les périphériques (écran, clavier, souris, station d'accueil, etc.) sont souvent remplacés en même temps, même lorsqu'ils sont encore parfaitement fonctionnels. Cette action vise à éviter le remplacement automatique des périphériques associés, en évaluant leur état réel avant tout nouvel achat. Cela permet de réduire les achats superflus, de limiter le gaspillage de matériel et de prolonger la durée de vie de ces équipements.

#### INDICATEUR

Nombre de périphériques commandés

#### VALEUR CIBLE

Diminution progressive du nombre de périphériques commandés

ÉCHÉANCE Dès le lancement de la politique

## ACTION 10

# MUTUALISER LES SALLES INFORMATIQUES ET RÉDUIRE LE NOMBRE D'ORDINATEURS DÉPLOYÉS AU SEIN DES SALLES INFORMATIQUES EN PÉDAGOGIE

PRIORITÉ

De nombreuses salles informatiques sont aujourd'hui sous-utilisées au regard de leur capacité. Cette action vise à engager, après une analyse fine des situations et en liaison étroite avec les composantes, une mutualisation de ces espaces pour réduire le nombre de postes déployés, sans dégrader l'offre de services proposée aux étudiantes et étudiants. Elle prend en compte l'évolution des pratiques numériques, notamment le BYOD (Bring Your Own Device), qui suppose que de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants utilisent leur propre matériel. L'Université de Lorraine accompagne cette transition avec des outils déjà disponibles comme Virt'UL ou Kapps'UL, facilitant l'accès aux ressources informatiques quel que soit l'équipement utilisé. Il est en effet primordial de rationaliser les équipements déployés sans pour autant dégrader l'offre de services proposée, notamment à la communauté étudiante.

### INDICATEURS

- Nombre de postes déployés en salle informatiques
- Taux d'utilisation des salles pédagogiques

### VALEURS CIBLES

- Diminution progressive du nombre de postes déployés en salles informatiques
- Augmentation progressive du taux d'utilisation des salles pédagogiques

**ÉCHÉANCE** Dès le lancement de la politique

## ACTION 11

# LIMITER L'ACHAT DE STOCKAGE LOCAL

OBLIGATION

Chaque année, plus de 100 000 € HT sont consacrés à l'achat de périphériques de stockage (clés USB, disques durs externes) à l'Université de Lorraine. Or, ces équipements sont souvent redondants avec les services de stockage centralisés déjà disponibles. Cette action vise à réduire ces achats superflus, à encourager l'usage des solutions internes plus sécurisées, plus durables et souvent mieux adaptées aux besoins professionnels.

### INDICATEUR

Nombre de périphériques de stockage externes commandés

### VALEUR CIBLE

Diminution de 20 % par an jusqu'à atteindre 70 % de réduction

**ÉCHÉANCE** Dès le lancement de la politique



# 4

## AMÉLIORER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES ACHATS

### ACTION 12

#### ACQUÉRIR DU MATÉRIEL ISSU DU RÉEMPLOI, DE LA RÉUTILISATION OU FABRIQUÉ À PARTIR DE MATÉRIAUX RECYCLÉS

PRIORITÉ

80 % de l'impact carbone d'un équipement informatique est lié à sa production. Acquérir du matériel d'occasion est un excellent levier pour réduire l'impact environnemental de ce type de fourniture. Il s'agit par ailleurs d'une mesure portée par la loi AGEC (loi anti gaspillage économie circulaire) et la circulaire service public écoresponsables (SPE) obligeant les acheteurs à réserver une partie de leurs achats, par catégorie, à l'acquisition de matériels issus du réemploi, de la réutilisation ou contenant des matières recyclées. Au-delà de l'obligation réglementaire, il s'agit d'une démarche concrète pour réduire l'impact environnemental tout en donnant une seconde vie à des équipements performants. Aussi est-il envisagé d'entamer une réflexion afin d'étudier la faisabilité technique de l'action et de proposer une offre de matériels répondant aux besoins, sans dégrader la performance des équipements acquis.

#### INDICATEUR

% d'équipements issus du réemploi, de la réutilisation ou contenant des matières recyclées

#### VALEURS CIBLES

- Celles de la circulaire SPE, à savoir :
- 2027 : 25 % issus du réemploi - 25 % matières recyclées
  - 2030 : 30% issus du réemploi - 30% matières recyclées

### ACTION 13

#### LIMITER L'ACHAT DES ORDINATEURS FIXES AU STRICT NÉCESSAIRE

OBLIGATION

Avec l'évolution des usages professionnels, notamment le développement du télétravail, les ordinateurs portables répondent mieux aux besoins de mobilité tout en limitant la multiplication des équipements. Cette action vise à réserver l'achat d'ordinateurs fixes aux seuls cas où cela s'avère indispensable (accueils, salles pédagogiques, postes en libre accès, etc.). En plus d'être plus flexibles, les ordinateurs portables ont généralement un impact environnemental moindre sur l'ensemble de leur cycle de vie.

#### INDICATEUR

Nombre de PC fixes déployés

#### VALEURS CIBLES

- Diminution progressive du nombre de PC fixes déployés
- Plus aucune acquisition de pc fixe non justifiée

ÉCHÉANCE Dès le lancement de la politique

### ACTION 14

#### LIMITER LES PÉRIPHÉRIQUES SANS FIL, À BATTERIE, AU STRICT NÉCESSAIRE

OBLIGATION

Les périphériques sans fil (souris, claviers, casques...) fonctionnent sur batterie, souvent au lithium-ion, dont la production est énergivore et l'extraction fortement impactante pour l'environnement. Cette action privilégie les équipements filaires, plus durables, plus facilement recyclables et moins dépendants de ressources rares. Le recours aux périphériques sans fil doit être réservé aux usages justifiés, lorsqu'aucune alternative filaire n'est possible ou adaptée.

#### INDICATEURS

- Nombre de périphériques à batterie commandés
- Taux de périphériques à fil comparé aux périphériques à batterie
- Montant d'achat des périphériques à batterie

#### VALEUR CIBLE

Diminution de 80 % de la dépense des périphériques sans fil

ÉCHÉANCE Début 2027

## RÉDUIRE LES ACHATS DE MATÉRIELS APPLE

PRIORITÉ

Le matériel Apple est souvent plus coûteux à l'achat et moins modulable qu'un PC, ce qui limite les possibilités de maintenance, de réparation ou de réemploi. Il est également associé à un écosystème propriétaire qui peut contraindre les usages et les évolutions techniques. Cette action vise à réduire l'acquisition de matériel Apple. Elle permet à la fois de réduire les dépenses, de favoriser l'interopérabilité et de faciliter la maintenance des équipements.

L'achat de matériels Apple reste possible, mais il devra être accompagné d'un devis comparatif avec un matériel PC équivalent, pour en mesurer les impacts.

### INDICATEURS

- Nombre de matériels Apple acquis par an + montant
- Taux de MacBook / PC acquis par an

### VALEUR CIBLE

Réduction progressive du taux de matériels Apple acquis

**ÉCHÉANCE** Dès le lancement de la politique

## INTRODUIRE PROGRESSIVEMENT L'ÉCRAN UNIQUE INCURVÉ EN LIEU ET PLACE DU DOUBLE ÉCRAN

PRIORITÉ

Introduire progressivement l'écran unique incurvé à la place du double écran est bénéfique écologiquement en réduisant les matériaux nécessaires, les déchets électroniques et la consommation énergétique. Économiquement, cela permet de diminuer les coûts d'achat, d'entretien et de consommation électrique.

L'introduction de ces écrans serait encadrée par les conditions suivantes :

- elle concerne uniquement l'achat d'une nouvelle configuration complète,
- elle doit être acceptée par le personnel concerné, éventuellement après un test du produit.

### INDICATEURS

- Taux de commandes d'écrans incurvés (34 pouces) vs double écrans
- Nombre d'écrans incurvés déployés

### VALEUR CIBLE

Diminution progressive du nombre d'écrans commandés, au profit d'écran unique incurvés

**ÉCHÉANCE** Dès le lancement de la politique

## DÉFINIR ET N'AVOIR RECOURS QU'À DES CONFIGURATIONS TYPES EN FONCTION DES USAGES ET DE LEURS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

OBLIGATION

Afin de mieux calibrer les équipements aux besoins réels des agents, cette action vise à définir un ensemble de configurations types selon les profils utilisateurs (bureautique, technique, développement, recherche, etc.). Cela permet à la fois d'éviter la sur-spécification inutile, de limiter les consommations énergétiques et de simplifier la gestion du parc en renforçant son homogénéité. Cette approche est déjà mise en œuvre au sein des directions centrales par la direction du numérique.

### INDICATEUR

Ratio matériels commandés sur la base des configurations types / hors configurations types

### VALEUR CIBLE

100 % des matériels commandés sont issus des configurations types, hors cas dûment justifiés

**ÉCHÉANCE** Dès le lancement de la politique

# 5

## SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER VERS DES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

### ACTION 18

#### OUTILLER ET SENSIBILISER POUR DES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

OBLIGATION

Réduire l'empreinte environnementale et sociétale du numérique passe aussi par une prise de conscience collective. Cette action vise à outiller et sensibiliser l'ensemble des agentes et agents aux impacts écologiques et sociétaux de leurs usages numériques en leur proposant des actions concrètes et participatives. Il peut s'agir de semaines dédiées au numérique responsable, de participation à une fresque du numérique ou au calcul d'un Numériscore à l'échelle de l'agent, comme cela a été déployé en 2024.

#### INDICATEURS

- Nombre d'actions ou d'outils déployés
- Taux d'usage des outils

#### VALEUR CIBLE

A minima une action de sensibilisation annuelle

**ÉCHÉANCE** Dès le lancement de la politique



